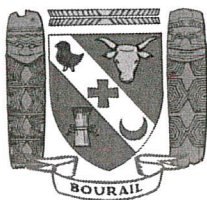


REPUBLIQUE FRANCAISE



Nouvelle-Calédonie
Subdivision administrative Sud
Ville de Bourail

N°2242/780/2017-SG
MN-cc

LETTRE OUVERTE

Suite aux réflexions et menaces de marche, le Maire de la commune de BOURAIL tient à apporter des précisions quant à l'état du faré mélanésien de Téné dont la toiture en paille est dégradée par les intempéries.

Elle tient tout d'abord à rappeler que l'ancienne case et le faré ont été construits par des bénévoles Bouraillais et notamment les familles GASPARD Barthélémy et BRESIL/RIEU, sans intervention municipale. La case a été détruite par le feu. Le faré ne fait pas partie du patrimoine communal et sa gestion relève du comité foire de Bourail.

Cependant, la commune est consciente de l'urgence d'une remise en état ; des démarches ont été engagées auprès des autorités coutumières concernées et contact sera pris avec le comité foire pour déterminer dans quelle mesure une rénovation peut être engagée et à quelle hauteur la commune peut engager les dépenses.

Le maire assure les utilisateurs et la population que l'affaire est une priorité de l'équipe municipale.

Fait à BOURAIL, le 18 août 2017

Le Maire,
Brigitte EL ARBI

